

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 298

11 février 2009

SOMMAIRE

Amalthea S.A.	14300	Luxutilitaire Sàrl	14274
Anderman S.C.I.	14282	MH Lux Constructions A.G.	14284
Association intérêts Locaux Ville-Basse à Wiltz	14260	Muzar S.A.	14286
Association intérêts Locaux Ville-Basse à Wiltz	14260	M+W Zander Luxembourg GmbH	14271
BNP Paribas Luxembourg	14281	Patron Dieter Holding S.à r.l.	14285
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l.	14292	Patron Dreieich Holding S.à r.l.	14284
Caswell S.à r.l.	14281	Patron Ewald Holding S.à r.l.	14304
C.G. Consulting	14294	Pennyboat S.A.	14259
Clarendion S.A.	14272	Rail America Luxembourg S.à r.l.	14280
Elfri-Invest Holding S.A.	14282	Real Estate Investor Fund 2 S.à r.l.	14302
European Energy Assets S.A.	14304	Relations Internationales et Commerce S.à r.l.	14280
European Sport Communication S.A.	14294	Robeco Interest Plus Funds	14285
FONDATION DEIEREN ASYL, établisse- ment d'utilité publique	14258	Sambrina Consulting S.A.	14293
FONDATION DEIEREN ASYL, établisse- ment d'utilité publique	14258	S.C.I. Ninola	14275
France Property Holdco II S.à r.l.	14300	Setas S.A.	14293
Gastrophilplus S.à r.l.	14296	SGAM AI REIM Luxembourg S.A.	14272
Glacier Luxembourg Two	14286	Shred-it International Holdings Parent S.à r.l.	14262
GS Lux Debt Holdings II S.à r.l.	14266	Shred-it International Holdings Parent S.à r.l.	14266
GS Sensor Invest S.à r.l.	14262	Silversea Cruise S.A.	14298
IHLC Investment Company Sàrl	14274	Unfimer S.A., Union Financière Mercantile S.A.	14299
International Shoe Corporation S.A.	14293	Unibanco - União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A.	14301
Intract GmbH	14270	Verdon Finances S.A.	14261
Kenmore Care Homes S.à r.l.	14285	Verdon Finances S.A.	14262
Kepler P.O.S. S.A.	14292	Walulux S.A.	14298
Kukai	14293	Whitebox S.A.	14299

BGL/FORTIS T	49558.85	
	140831.28	
Dons	17318.40	
Intérêts	1039.14	
		Indemnité secrétaire 250.00
		Subventions 75862.00
		Frais de compte 87.43
		Frais vétérinaires 531.55
		(76730.98)
 Comptes au 31.12.07		
		CCP 6231.21
		DEXIA-BIL 21544.48
		BGL/FORTIS CC 23521.83
		BGL/FORTIS T 31160.32
		(82457.84)
TOTAL:	159188.82	159188.82
 Prévisions budget 2008		
Capital au 31.12.2007	82457.84	
Dons	15000.00	
Intérêts	1100.00	
	98557.84	
Subventions	15000.00	
Frais vétérinaires	1000.00	
Indemnité secrétaire	250.00	
Bureau/timbres	100.00	
Divers	250.00	
	96957.84	

Disponible au 01.01.2009: 81957.84

Référence de publication: 2009013474/3678/43.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07606. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pennyboat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.764.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 décembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal:

la démission de Monsieur Lex BENOY en tant que commissaire aux comptes de la société;

la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012;

le transfert du siège social du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour la société

FBK

BENOY KARTHEISER management

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009013441/510/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Association intérêts Locaux Ville-Basse à Wiltz, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9501 Wiltz,

R.C.S. Luxembourg F 608.

Procès-verbal de la 1^{ère} Assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2008

1) Mot de bienvenue du président

Avant de passer à l'ordre du jour de la 1^{ère} assemblée générale extraordinaire, le président souhaite la bienvenue à tous les membres présents de l'Association des Intérêts Locaux «Camping Kaul» de Wiltz.

2) Dissolution de l'A.I.L. «Camping Kaul» asbl de Wiltz

En procédant à l'appel nominal des membres présents de l'A.I.L. «Camping Kaul» asbl de Wiltz, le président constate que les membres ne sont pas en nombre sachant que seuls 23 membres sur 151 sont présents, et décide de reporter la 1^{ère} assemblée générale extraordinaire à une date ultérieure à fixer, et ceci conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 portant sur les associations et les fondations sans but lucratif ainsi qu'à l'article 12 des statuts du 5 septembre 1964 de l'A.I.L. «Camping Kaul» asbl de Wiltz.

3) Divers

Les membres s'étant déplacés expressément pour cette réunion, le président profite de l'occasion pour donner quelques explications sur les raisons qui ont amené les membres du comité à cesser leurs activités auprès de l'A.I.L. «Camping Kaul» asbl de Wiltz et à dissoudre cette association avec effet au 31 décembre de l'année courante.

Ensuite, Monsieur le bourgmestre, Romain Schneider ainsi que Monsieur Frank Arendt, échevin de la commune de Wiltz prennent chacun séparément la parole pour féliciter les membres du comité pour leur engagement bénévole.

Ainsi décidé date qu'en tête.

Wiltz, le 15 décembre 2008.

Pour expédition conforme

Association Intérêts Locaux a.s.b.l.

B.P. 46, L-9501 Wiltz

Signature / Signature

Le président / Le secrétaire

Référence de publication: 2009013238/801214/32.

Enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2008, réf. DSO-CX00498. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090011791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Association intérêts Locaux Ville-Basse à Wiltz, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9501 Wiltz,

R.C.S. Luxembourg F 608.

Procès-verbal de la 2^{ème} Assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2008

1) Mot de bienvenue du président

Avant de passer à l'ordre du jour de la 1^{ère} assemblée générale extraordinaire, le président souhaite la bienvenue à tous les membres présents de l'Association des Intérêts Locaux «Camping Kaul» de Wiltz.

2) Dissolution de l'A.I.L. «Camping Kaul» asbl de Wiltz

En procédant à l'appel nominal des membres présents de l'A.I.L. «Camping Kaul» asbl de Wiltz, le président constate que les membres ne sont pas en nombre sachant que seuls 23 membres sur 151 sont présents.

Etant donné qu'il s'agit de la 2^{ème} assemblée générale, et conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 portant sur les associations et les fondations sans but lucratif ainsi qu'à l'article 12 des statuts du 5 septembre 1964 de l'A.I.L. «Camping Kaul» asbl de Wiltz, les membres présents ont le droit de délibérer en toute légalité, sous condition de soumettre leur décision à l'homologation du tribunal civil.

Ainsi, les membres présents décident à l'unanimité des voix de dissoudre l'A.I.L. «Camping Kaul» asbl de Wiltz conformément à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 portant sur les associations et les fondations sans but lucratif ainsi qu'à

l'article 12 des statuts du 5 septembre 1964 de ladite association, et de verser l'avoir social après acquittement des dettes à la recette communale de Wiltz.

3) Divers

Monsieur le bourgmestre, Romain Schneider, réitère ses félicitations à l'égard des membres du comité pour leur engagement bénévole et leur décision de verser l'avoir social à la recette communale de Wiltz.

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, un vin d'honneur est offert par l'A.I.L. «Camping Kaul» asbl de Wiltz. Ainsi décidé date sous rubrique.

Wiltz, le 15 décembre 2008.

Pour expédition conforme
Association Intérêts Locaux a.s.b.l.
B.P. 46, L-9501 Wiltz
Signature / Signature
Le président / Le secrétaire

Référence de publication: 2009013239/801214/35.

Enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2008, réf. DSO-CX00499. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090011791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Verdon Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 83.850.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

FISKO LIMITED, société de droit de la République des Seychelles, ayant son siège social au Suite 13, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria - Mahé, République des Seychelles, numéro de registre 043853,

ici représentée par Madame Géraldine VINCIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après l'«Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «VERDON FINANCE S.A.», ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 226 du 9 février 2002, RCS Luxembourg B numéro 83.850 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- qu'ayant pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associé Unique approuve ledit rapport et les comptes de liquidation.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nommé en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65.469, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l. et AUDIEX S.A. pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Géraldine Vinciotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2008, LAC/2008/25858. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009012772/202/63.

(090011784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Verdon Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 83.850.

RECTIFICATIF

En date du 18 juin 2008, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 29.233 de son répertoire, l'acte de dissolution de «VERDON FINANCES S.A.», ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 226 du 9 février 2002, RCS Luxembourg B numéro 83.850 (la «Société»).

Il s'est avéré qu'une erreur immatérielle de dactylographie s'est glissée dans la dénomination de la Société.

Il y a lieu donc de lire partout dans ledit acte la dénomination VERDON FINANCES S.A. en lieu et place de VERDON FINANCE S.A.

Pour publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2008.

Paul Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2009012773/202/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10190. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Shred-it International Holdings Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. GS Sensor Invest S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.038.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI Advisors, L.L.C., here represented by Mr Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Mr Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Mr Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Mr Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the partners of GS Sensor Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137.038, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated February 29, 2008, published in the Mémorial C, number 889 of April 10, 2008.

Said appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to amend the corporate name of the Company from "GS Sensor Invest S.à r.l." into "Shred-it International Holdings Parent S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such modification.

2. Decision to convert the corporate capital currency of the Company from euro to Canadian Dollar and to amend articles 6 and 13 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such modification.

After this had been set forth, the partners of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners decide to amend the corporate name of the Company from "GS Sensor Invest S.à r.l." into "Shred-it International Holdings Parent S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

"Art. 2. The denomination of the company is "Shred-it International Holdings Parent S.à r.l."."

Second resolution

The partners decide to convert the corporate capital currency of the Company from euro to Canadian Dollar at the official applicable exchange rate of € 1.- / CAD 1.59327 of November 28, 2008, to fix the corporate capital at twenty-three thousand eight hundred ninety-nine Canadian Dollars (23,899.- CAD), to replace the existing one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of one euro cent (0.01.- €) each by two million three hundred eighty-nine thousand nine hundred (2,389,900) shares with a nominal value of one cent Canadian Dollar (0.01.- CAD) each and to fix the authorized capital at one hundred million Canadian Dollars (100,000,000.- CAD).

As a consequence, the partners decide to amend articles 6 and 13 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" Art. 6. The capital is fixed at twenty-three thousand eight hundred ninety-nine Canadian Dollars (23,899.- CAD) represented by two million three hundred eighty-nine thousand nine hundred (2,389,900) shares with a nominal value of one cent Canadian Dollar (0.01.- CAD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million Canadian Dollars (100,000,000.- CAD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent Canadian Dollar (0.01.- CAD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the incorporation deed dated February 29, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law."

" **Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Canadian Dollars (10,000.- CAD). For decisions having a value of an amount over ten thousand Canadian Dollars (10,000.- CAD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Advisors, L.L.C., ici représenté par M. Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des 'Exempted Limited Partnerships' dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Offshore Advisors L.L.C., ici représenté par M. Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, une 'Kommanditgesellschaft' constituée et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA n° 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son 'managing limited partner' GS Advisors VI, L.L.C., ici représentée par M. Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., un 'limited partnership' formé et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, enregistré auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Advisors VI, L.L.C, ici représenté par M. Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée GS Sensor Invest S.à r.l., ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 137.038, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 889 du 10 avril 2008.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de "GS Sensor Invest S.à r.l." en "Shred-it International Holdings Parent S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

2. Décision de changer la devise du capital social de l'euro en Dollar Canadien et de modifier les articles 6 et 13 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

Ceci ayant été exposé, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "GS Sensor Invest S.à r.l." en "Shred-it International Holdings Parent S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "Shred-it International Holdings Parent S.à r.l." "

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la devise du capital social de la Société de l'euro en Dollar Canadien au taux de change officiel applicable de € 1,- / CAD 1,59327 au 28 novembre 2008, de fixer le capital social à vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Canadiens (23.899,- CAD), de remplacer les un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.- €) chacune par deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents (2.389.900) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Canadien (0,01.- CAD) chacune et de fixer le capital autorisé à cent millions de Dollars Canadiens (100.000.000,- CAD).

En conséquence, les associés décident de modifier les articles 6 et 13 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Canadiens (23.899,- CAD) divisé en deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents (2.389.900) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Canadien (0,01.- CAD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de Dollars Canadiens (100.000.000,- CAD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Canadien (0,01.- CAD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif du 29 février 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi."

" **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Dollars Canadiens (10.000,- CAD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Dollars Canadiens (10.000,- CAD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48388. - Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009012893/212/190.

(090011567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

**GS Lux Debt Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Shred-it International Holdings Parent S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 137.038.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI Advisors, L.L.C., here represented by Me Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Me Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Me Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Me Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the partners of Shred-it International Holdings Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137.038, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated February 29, 2008, published in the Mémorial C, number 889 of April 10, 2008; the articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated November 28, 2008, not yet published in the Mémorial C.

Said appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to allocate the shares issued by the Company further to the deed of the undersigned notary dated November 28, 2008.

2. Decision to amend the corporate name of the Company from "Shred-it International Holdings Parent S.à r.l." into "GS Lux Debt Holdings II S.à r.l."; and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such modification.

3. Decision to convert the corporate capital currency of the Company from Canadian Dollar to US Dollar.

4. Decision to cancel the two million three hundred eighty-nine thousand nine hundred (2,389,900) shares denominated in Canadian Dollar issued by the Company on November 28, 2008 and to issue in replacement one million nine hundred sixty-seven thousand six hundred seventy-six (1,967,676) new shares denominated in US Dollar issued by the Company.

5. Decision to allocate the new shares issued by the Company further to item 4 above.

6. Decision to amend articles 6 and 13 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the modifications mentioned in items 1, 3, 4 and 5.

After this had been set forth, the partners of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Further to the conversion of the corporate capital currency of the Company from Euro to Canadian Dollar, decided by the partners in the deed of the undersigned notary dated November 28, 2008, the partners decide to cancel the existing shares denominated in Euro and to allocate the new shares with a nominal value of one cent Canadian Dollar (0.01 CAD) each issued in replacement of the previous shares denominated in Euro, as follows:

GS Capital Partners VI Fund, L.P.	1,115,605 shares
GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P.	927,919 shares
GS Capital Partners VI Parallel, L.P.	306,704 shares
GS Capital Partners VI GmbH & Co. K.G.	39,672 shares
	<u>2,389,900 shares</u>

Second resolution

The partners decide to amend the corporate name of the Company from "Shred-it International Holdings Parent S.à r.l." into "GS Lux Debt Holdings II S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is "GS Lux Debt Holdings II S.à r.l."."

Third resolution

The partners decide to convert the corporate capital currency of the Company from Canadian Dollar to US Dollar at the official applicable exchange rate of CAD 1.- / USD 0.82333 of December 22, 2008 and to fix the capital at nineteen thousand six hundred seventy-six US Dollars and seventy-six cent (19,676.76 USD) and the authorised capital at one hundred million US Dollar (100,000,000 USD).

Fourth resolution

The partners decide to cancel the two million three hundred eighty-nine thousand nine hundred (2,389,900) shares denominated in Canadian Dollar issued by the Company in November 28, 2008 and to issue in replacement one million nine hundred sixty-seven thousand six hundred seventy-six (1,967,676) new shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

Fifth resolution

The partners decide to allocate the new shares issued by the Company further to item 4 above, as follows:

GS Capital Partners VI Fund, L.P.	918,511 shares
GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P.	763,983 shares
GS Capital Partners VI Parallel, L.P.	252,519 shares
GS Capital Partners VI GmbH & Co. K.G.	32,663 shares
	<u>1,967,676 shares</u>

Sixth resolution

The partners decide to amend articles 6 and 13 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at nineteen thousand six hundred seventy-six US Dollars and seventy-six cent (19,676.76 USD) represented one million nine hundred sixty-seven thousand six hundred seventy-six (1,967,676) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01.- USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000 USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01.- USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the deed dated December 22, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law."

" **Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, known to the notary by name, given name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un 'limited partnership' con-stitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Advisors, L.L.C., ici représenté par Me Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des 'Exempted Limited Partnerships' dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Offshore Advisors L.L.C., ici représenté par Me Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, une 'Kommanditgesellschaft' constituée et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA n° 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son 'managing limited partner' GS Advisors VI, L.L.C., ici représentée par Me Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., un 'limited partnership' formé et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, enregistré auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Advisors VI, L.L.C., ici représenté par Me Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée Shred-it International Holdings Parent S.à r.l., ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 137.038, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 889 du 10 avril 2008; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 novembre 2008, non encore publié au Mémorial C.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Décision d'allouer les parts sociales émises par la Société suite à l'acte du notaire soussigné en date du 28 novembre 2008.

2. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de "Shred-it International Holdings Parent S.à r.l." en "GS Lux Debt Holdings II S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

3. Décision de changer la devise du capital social du Dollar Canadien en Dollar Américain

4. Décision d'annuler les deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (2.389.900) parts sociales dénommées en Dollars Canadiens émises par la Société le 28 novembre 2008 et d'émettre en remplacement un million neuf cent soixante-sept mille six cent soixante-seize (1.967.676) nouvelles parts sociales dénommées en Dollars Américains émises par la Société.

5. Décision d'allouer les nouvelles parts sociales émises par la Société suite au point 4 ci-dessus.

6. Décision de modifier les articles 6 et 13 des statuts de la Société afin de refléter ces modifications mentionnées aux points 1, 3, 4 et 5.

Ceci ayant été exposé, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Première résolution

Suite à la conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars Canadiens, décidée par les associés dans l'acte du notaire soussigné du 28 novembre 2008, les associés décident d'annuler les parts sociales existantes dénommées en Euro et d'allouer les nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Canadien (0,01 CAD) chacune, émises en remplacement des parts sociales précédemment dénommées en Euro, comme suit:

GS Capital Partners VI Fund, L.P.	1.115.605 parts sociales
GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P.	927.919 parts sociales
GS Capital Partners VI Parallel, L.P.	306.704 parts sociales
GS Capital Partners VI GmbH & Co. K.G.	39.672 parts sociales
	<u>2.389.900 parts sociales</u>

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "Shred-it International Holdings Parent S.à r.l." en "GS Lux Debt Holdings II S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "GS Lux Debt Holdings II S.à r.l."."

Troisième résolution

Les associés décident de changer la devise du capital social de la Société du Dollar Canadien en Dollar Américain au taux de change officiel applicable de CAD 1,- / USD 0,82333 au 22 décembre 2008, de fixer le capital social à dix-neuf mille six cent soixante-seize Dollars Américains et soixante-seize cents (19.676,76 USD) et le capital autorisé à cent millions de Dollars Américains (100.000.000 USD).

Quatrième résolution

Les associés décident d'annuler les deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents (2.389.900) parts sociales dénommées en Dollars Canadiens émises par la Société le 28 novembre 2008 et d'émettre en remplacement un million neuf cent soixante-sept mille six cent soixante-seize (1.967.676) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (0,01 USD) chacune.

Cinquième résolution

Les associés décident d'allouer les nouvelles parts émises par la Société suite au point 4 ci-dessus, comme suit:

GS Capital Partners VI Fund, L.P.	918.511 parts sociales
GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P.	763.983 parts sociales
GS Capital Partners VI Parallel, L.P.	252.519 parts sociales
GS Capital Partners VI GmbH & Co. K.G.	32.663 parts sociales
	<u>1.967.676 parts sociales</u>

Sixième résolution

Les associés décident de modifier les articles 6 et 13 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à dix-neuf mille six cent soixante-seize Dollars Américains et soixante-seize cents (19.676,76 USD) divisé en un million neuf cent soixante-sept mille six cent soixante-seize (1.967.676) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de Dollars Américains (100.000.000.- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (0,01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 22 décembre 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi."

" **Art. 13.** La Société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Dollars Américains (10.000 USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Dollars Américains (10.000 USD), la Société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: St. Bunetel, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52028. - Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009012894/212/247.

(090011567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Intract GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 51.828.

*Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung
abgehalten in Bereldange am 31. Dezember 2008*

INVEST=CASH HOLDING Ltd., eingetragen im „Companies House, Cardiff, for England and Wales" unter der Company Nr. 5892468 mit ihrem Sitz in 66, Verity Close, Notting Hill, London, W11 4 HE, England, vertreten durch den vom Director bevollmächtigten Herrn Hans-G. Franc, Dr., wohnhaft: 45B, Queens Road, Buckhurst Hill, IG9 5BU Essex, UK,

alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „INTRACT GmbH“ mit Sitz in Luxemburg.

*Erster und einziger
Beschluss des alleinigen Gesellschafters*

Die Gesellschafterversammlung beschließt Herrn Klaus-Dieter Nitsch, geboren am 31. August 1952, Kaufmann, wohnhaft am Fuldaer Kreuz 7 in D-36157 Ebersburg/Weyhers als Geschäftsführer abzuwählen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt Herrn Marco Karger, geboren am 12. Juli 1975 in Fulda, Rechtsanwalt, wohnhaft in der Königsbergerstrasse 1 in D-36039 Fulda als Geschäftsführer zu ernennen.

Herr Marco Karger ist allein zeichnungsberechtigt.

Bereldange, den 31.12.2008.

INVEST=CASH HOLDING Ltd., Company Nr. 5892468
66, Verity Close, Notting Hill, London, W11 4 HE
vertreten durch den vom Director bevollmächtigten Hans-G. Franc, Dr.
wohnhaft: 45B, Queens Road, Buckhurst Hill, IG9 5BU, Essex, UK
Unterschrift

Référence de publication: 2009013192/6138/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07464. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

M+W Zander Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 105.245.

Schriftlicher Beschluss der alleinigen Gesellschafterin vom 17. Dezember 2008

Die HSG Zander GmbH (vormals: M+W Zander-D.I.B. Facility Management GmbH) mit Sitz in D-90409 Nürnberg, Nordring, 69, im Handelsregister des Amtsgerichts Nürnberg unter HRB 12899 eingetragen, als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, berücksichtigt und beschliesst hiermit Folgendes:

unter Berücksichtigung der Artikel 193 und 200-2 des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 in der derzeit gültigen Fassung, die unter anderem einen schriftlichen Gesellschafterbeschluss im Fall eines Alleingesellschafters vorsehen;

beschliesst die alleinige Gesellschafterin hiermit

Frau Ricarda Berg,

geboren am 15. Mai 1958 in Uetikon am See, Schweiz,

geschäftsansässig in Nordring, 69, D-90409 Nürnberg,

wird mit sofortiger Wirkung für unbestimmte Dauer zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

Somit sind aktuell Frau Ricarda Berg, oben bezeichnet, und Herr Dr. Ronald Miller, Diplom-Ingenieur, geboren in Hildesheim (Deutschland), am 26. Januar 1958, wohnhaft in D-45468 Mülheim an der Ruhr, Hingbergstraße, 103, Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer.

Gemäss Artikel 11 der Satzung wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer vertreten.

Nürnberg, den 17. Dezember 2008.

HSG Zander GmbH / HSG Zander GmbH
Otto Kajetan Weixler / Dieter Teichmann
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2009013166/260/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02666. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

SGAM AI REIM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 132.248.

—
*Excerpt of the resolutions
taken by the Sole Shareholder dated September 24, 2008*

On September 24, 2008, the Sole Shareholder resolved to take the following resolutions:

- The Sole Shareholder resolved to postpone the end of the first financial year of the Company from 31 December 2007 to 31 December 2008. As result, the semi-annual report will be issued for the period ending 30 June 2008.
- As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to extend the term of the mandate of Mr Jean-Christophe GINET, Mr Bernard BARET and Mr Jérôme DELAUNAY, as directors of the Company, with immediate effect, until the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended on December 31, 2008.

In Luxembourg, on January 12, 2009.

Signature
A Proxyholder

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

*Extrait des résolutions prises
par l'Actionnaire unique de la Société en date du 24 septembre 2008*

En date du 24 septembre 2008, l'Actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- L'Actionnaire unique a décidé de reporter la fin de la première année sociale de la Société du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008. En conséquence, le rapport semi-annuel sera émis pour la période se terminant au 30 juin 2008;
- En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire unique a décidé de prolonger le mandat de Messieurs Jean-Christophe GINET, Bernard BARET et Jérôme DELAUNAY, en qualité d'administrateurs de la Société, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009013224/250/34.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06226. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Clarendion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 130.666.

L'an deux mille huit.

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLARENDION S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B130666, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2807 du 21 novembre 2008,

et dont le projet de fusion avec la société anonyme DNA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B117187, a été publié au Mémorial C numéro 2807 du 21 novembre 2008,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varientur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 (1) a,b,c, de la loi sur les sociétés commerciales en vue de la fusion avec la société anonyme DNA HOLDING S.A..

2. Approbation du projet de fusion tel qu'il a été publié au Mémorial C numéro 2807 du 21 novembre 2008.

3. Cessation de la société.

4. Décharge à accorder aux organes de la société.

5. Désignation du lieu où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 (1) a,b,c, de la loi sur les sociétés commerciales en vue de la fusion avec la société anonyme DNA HOLDING S.A. ont été accomplies.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion avec la société anonyme DNA HOLDING S.A. tel qu'il a été publié au Mémorial C numéro 2807 du 21 novembre 2008.

Troisième résolution

L'assemblée constate que suite à cette fusion la société anonyme CLARENDION S.A. a cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaire de la société absorbée sans préjudice des dispositions de l'article 272 de la loi sur les sociétés.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2009. Relation GRE/2009/30. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009012786/231/74.

(090011842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

IHLC Investment Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 153.340.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.138.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 15 décembre 2008

En date du 15 décembre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société avec effet au 12 décembre 2008:

* Monsieur Geoffrey Garside;

* Madame Yibing Mao;

* Monsieur Robert Davies;

* Monsieur Paul Foskey;

* Monsieur Karl Kilburg;

* Monsieur Kevin Kearney;

* Monsieur Anand Arcot Satyajit.

- De nommer les personnes suivantes en tant que Gérants A de la Société avec effet au 12 décembre 2008 et pour une durée indéterminée:

Madame Jeni Fitch, née le 2 juillet 1981 à Crewe au Royaume-Uni, demeurant au 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Mademoiselle Christel Damaso, née le 24 juillet 1978 au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 2, Cité im Gringert, L-6817 Gondrange, Grand-Duché de Luxembourg.

- De nommer les personnes suivantes en tant que Gérants B de la Société avec effet au 12 décembre 2008 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Miserez, né le 12 avril 1965 à Gent en Belgique, demeurant à Frankfurterstrasse, 10-14, 65760 Frankfurt, Allemagne.

Monsieur Reiner Sachau, né le 28 mars 1962 à Kellinghusen en Allemagne, demeurant au Feuerbachstrasse, 14, 60325 Frankfurt, Allemagne.

Depuis cette date le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Madame Christel Damaso, Gérant A

Madame Jeni Fitch, Gérant A

Monsieur Reiner Sachau, Gérant B et

Monsieur Michel Miserez, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

IHLC Investment Company S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009013092/6565/42.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05112. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Luxutilitaire Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 8A, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 133.153.

Assemblée générale extraordinaire du 29.12.2008

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Luxutilitaire S.à r.l., ayant son siège à L-5445 Schengen, 8A, Waistroos, constituée suivant acte par le notaire Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2772 du 30 novembre 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 133.153, au capital sociale de douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de cent (25) euros chacune.

1. Jean-Claude Kuhlmann, gérant, demeurant à L-5620 Mondorf, 6, rue Dr. Schmit;
2. Anne-Marie Monea, demeurant à F-57865 Amanvillers, 16, route de Metz.

Les comparants ont pris la résolution suivante:

Madame Anne-Marie Monea, demeurant à F-57865 Amanvillers, 16, route de Metz, a cédé à Monsieur Jean-Claude Kuhlmann, demeurant à L-5620 Mondorf, 6, rue Dr. Schmit, les 245 parts qu'elle détenait dans la société Luxutilitaire Sàrl. Avec la cession des parts de la société Luxutilitaire, nous dégageons Madame Anne-Marie Monea de toute responsabilité envers la société.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Jean-Claude Kuhlmann, gérant, demeurant à L-5620 Mondorf, 6, rue Dr. Schmit, cinq cents parts . . .	500 parts
Total: cinq cents parts	500 parts

L-5445 Schengen, 8A, Waistrooss, le 29 décembre 2008.

Jean-Claude Kuhlmann / Anne-Marie Monea.

Référence de publication: 2009013118/9855/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07515. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

S.C.I. Ninola, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 44, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg E 4.023.

— STATUTS

L'an deux mille huit.

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Madame Marie Joséphine RISCHARD, retraitée, née à Echternach, le 09 janvier 1944, demeurant à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, matricule n°19440109228;
- 2.- Madame Danielle RISCHARD, pédagogue curatif, née à Luxembourg, le 02 août 1952, demeurant à L-6914 Roodt-Sur-Syre, 44, rue d'Olingen, matricule n°19520802382;
- 3.- Monsieur Roland FRISING, juriste, né à Pétange, le 04 décembre 1947, demeurant à L-6914 Roodt-Sur-Syre, 44, rue d'Olingen, matricule n°19471204172;
- 4.- Monsieur Nicolas FRISING, employé privé, né à Mexico City (Mexique), le 09 juin 1980, demeurant à L-6911 Roodt-Sur-Syre, 8, rue de Mensdorf, matricule n°19800609219;
- 5.- Madame Nora FRISING, employée privée, née à Luxembourg, le 05 février 1982, demeurant à L-6914 Roodt-Sur-Syre, 44, rue d'Olingen, matricule n°19820205106, ici représentée par Monsieur Roland FRISING, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.
- 6.- Madame Laura FRISING, étudiante, née à Luxembourg, le 20 novembre 1986, demeurant à L-6914 Roodt-Sur-Syre, 44, rue d'Olingen, matricule n°19861120220.

Lesquels comparants, présents ou représentés, déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de "S.C.I. NINOLA".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Roodt-Sur-Syre.

Art. 5. Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE EUROS (€ 3.324.000,-), représenté par TROIS MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE (3.324) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 10. Les décisions suivantes sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes:

- achat ou vente d'immeubles;
- emprunts avec ou sans garanties;
- modifications statutaires

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les TROIS MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE (3.324) parts comme suit:

1.- Madame Marie Joséphine RISCHARD, prénommée, mille cent cinquante-sept parts sociales	1.157
2.- Madame Danielle RISCHARD, prénommée, mille quatre cent cinquante-huit parts sociales	1.458
3.- Monsieur Roland FRISING, prénommé, sept cent six parts sociales	706
4.- Monsieur Nicolas FRISING, prénommé, une part sociale	1
5.- Madame Nora FRISING, prénommée, une part sociale	1
6.- Madame Laura FRISING, prénommée, une part sociale	1
TOTAL: TROIS MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE PARTS SOCIALES	3.324

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées comme suit:

- Monsieur Nicolas FRISING, prénommé, Madame Nora FRISING, prénommée et Madame Laura FRISING, prénommée, ont versé chacun en numéraire la somme de MILLE EUROS (€ 1.000,-), de sorte que la somme de TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

- Madame Marie Joséphine RISCHARD déclare apporter ce qui suit:

1.- Dans un immeuble en copropriété dénommé "Central Parc" sis à Luxembourg, 33 boulevard Prince Henri, inscrit au cadastre comme suit

Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute

Numéro 731/2342 lieudit "boulevard Prince Henri" place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 22 ares 21 centiares,

a) LES ELEMENTS PRIVATIFS SUIVANTS

Au quatrième étage

L'appartement numéro 4

Au premier sous sol

La cave numéro 25

Au deuxième sous sol

Le garage numéro 114

Quotités des parties communes:

Onze virgule trente millièmes des parties communes y compris le sol ou terrain (11,30/1 000èmes)

b) LES ELEMENTS PRIVATIFS SUIVANTS

Au quatrième étage

L'appartement numéro 5

Au premier sous sol

La cave numéro 31

Au deuxième sous sol

Le garage numéro 115

Quotités des parties communes:

Neuf millièmes des parties communes y compris le sol ou terrain (9/1.000èmes)

Le tout plus amplement décrit et désigné dans un acte de base reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 novembre 1975,

Origine de propriété:

Lesdites entités appartiennent à Madame Marie Josée RISCHARD, pour les avoir acquises aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 1975, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 10 décembre 1975, volume 678, numéro 61.

Evaluation: 575.285,- EUROS

2.- Dans un immeuble en copropriété dénommé "Résidence Vicence" sis à Luxembourg, 15 rue Jean Pierre Brasseur, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Hollerich, section HoF de Merl Nord,

Numéro 601/4307 lieudit "rue JP Brasseur" place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 07 ares 57 centiares

Les éléments privatifs suivants:

Au premier étage

L'appartement numéro 2

Au sous sol

La cave numéro 2

Le garage numéro 7

Quotités des parties communes:

Quatre vingt-deux virgule trente millièmes des parties communes y compris le sol ou terrain (82,30/1.000èmes)

Le tout plus amplement décrit et désigné dans un acte de base reçu par Maître Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1969

Origine de propriété:

Lesdites entités appartiennent à Madame Marie Josée RISCHARD, pour les avoir acquises aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1969, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 17 novembre 1969, volume 478, numéro 32.

Evaluation: 297.600 EUROS

- Madame Marie Joséphine RISCHARD et Madame Danielle RISCHARD déclarent apporter ce qui suit:

1.- Dans un immeuble en copropriété dénommé "Central Parc" sis à Luxembourg, 33 boulevard Prince Henri, inscrit au cadastre comme suit

Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute

Numéro 731/2342 lieudit "boulevard Prince Henri" place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 22 ares 21 centiares,

Les éléments privatifs suivants:

Au quatrième étage

L'appartement numéro 6

Au premier sous sol

la cave numéro 33

Au troisième sous sol

Le garage numéro 61

Quotités des parties communes:

Onze virgule vingt millièmes des parties communes y compris le sol ou terrain (11,20/1.000èmes)

Le tout plus amplement décrit et désigné dans un acte de base reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 novembre 1975,

Origine de propriété

Lesdites entités appartiennent à Madame Marie Josée RISCHARD et Madame Danielle RISCHARD chacune pour la moitié indivise pour les avoir recueillies dans la succession de feu leur mère, Madame Marguerite GILLEN, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, y décédée le 03 juillet 1993.

Evaluation: 330.150 EUROS,

soit pour chacun des apporteurs 165.075 euros

2 - Dans un immeuble en copropriété dénommé "Résidence Vicence" sis à Luxembourg, 15 rue Jean Pierre Brasseur, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Hollerich, section HoF de Merl Nord,

Numéro 601/4307, lieudit "rue JP Brasseur" place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 07 ares 57 centiares

La nue propriété des éléments privatifs suivants:

Au premier étage

L'appartement numéro 1

Au sous sol

La cave numéro 1

La garage numéro 8

Quotités des parties communes:

Cent dix-huit virgule soixante-dix millièmes des parties communes y compris le sol ou terrain (118,70/1.000èmes)

Le tout plus amplement décrit et désigné dans un acte de base reçu par Maître Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1969

Origine de propriété

Lesdites entités appartiennent à Madame Marie Josée RISCHARD et Madame Danielle RISCHARD chacune pour la moitié indivise pour les avoir recueillies dans la succession de feu leur mère, Madame Marguerite GILLEN, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, y décédée le 03 juillet 1993.

Evaluation: 238.080 euros

soit pour chacun des apporteurs 119.040 euros

- Madame Danielle RISCHARD déclare apporter ce qui suit:

1.- Dans un immeuble en copropriété dénommé "Central Parc" sis à Luxembourg, 33 boulevard Prince Henri, inscrit au cadastre comme suit

Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute

Numéro 731/2342 lieudit "boulevard Prince Henri" place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 22 ares 21 centiares,

a) LES ELEMENTS PRIVATIFS SUIVANTS

Au cinquième étage

L'appartement numéro 6

Au premier sous sol

la cave numéro 19

Le garage numéro 164

Quotités des parties communes

Onze virgule vingt millièmes des parties communes y compris le sol ou terrain (11,20/1.000èmes)

b) LES ELEMENTS PRIVATIFS SUIVANTS

Au sixième étage

L'appartement numéro 4

Au premier sous sol

La cave numéro 20

Le garage numéro 163

Quotités des parties communes:

Treize millièmes des parties communes y compris le sol ou terrain (13/1.000èmes)

Le tout plus amplement décrit et désigné dans un acte de base reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 novembre 1975,

Origine de propriété:

Lesdites entités appartiennent à Madame Danielle RISCHARD, pour les avoir acquises aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 novembre 1975, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 10 décembre 1975, volume 678, numéro 61.

Evaluation: 659.485,00 euros

- Les époux FRISING-RISCHARD déclarent apporter ce qui suit:

1.- La nue propriété d'une maison d'habitation avec place et toutes autres appartenances et dépendances, le tout sis à Roodt/Syre, 44 rue d'Olingen, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Betzdorf, section D de Roodt /Syre

Numéro 129/1508 lieudit "rue d'Olingen", place, contenant 13 ares 72 centiares

Origine de propriété

Lesdits immeubles appartiennent aux époux FRISING-RISCHARD pour les avoir acquises aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 17 avril 1985, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 04 juin 1985, volume 1017, numéro 18.

Evaluation: 800.000,00

soit pour chacun des apporteurs 400.000 euros

2 - La moitié indivise dans une place à bâtir sise à Roodt/Syre, inscrite au cadastre comme suit

Commune de Betzdorf, section D de Roodt/Syre

Numéro 129/1507 lieudit "im peeltgen" place, contenant 11 ares 44 centiares

Origine de propriété

Lesdits immeubles appartiennent aux époux FRISING-RISCHARD pour les avoir acquises aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 juin 1987, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 15 juillet 1987, volume 1091, numéro 14.

Evaluation: 228.800 euros

soit pour chacun des apporteurs 114.400 euros

- Monsieur Roland FRISING déclare apporter ce qui suit:

Une maison d'habitation avec place et toutes autres appartenances et dépendances le tout sis à Perlé, 14 rue des prés, le tout inscrit au cadastre comme suit

Commune de Perle section PB de Perle

Numéro 476/3802 lieudit "rue des Prés", place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 05 ares 96 centiares

Origine de propriété:

Lesdits immeubles ont été acquis aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 1er juin 1987, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 19 juin 1987, volume 681, numéro 58.

Evaluation: 191.600 euros

Récapitulation des apports

Apport de Madame Marie Joséphine RISCHARD

Central Parc:	575.285,00
-------------------------	------------

Vicence:	297.600,00
--------------------	------------

La moitié Central Parc	165.075,00
----------------------------------	------------

La moitié de la nue propriété Vicence	119.040,00
---	------------

Total	<u>1.157.000,00</u>
-----------------	---------------------

Apport de Madame Danielle RISCHARD

La moitié Central Parc	165.075,00
----------------------------------	------------

La moitié de la nue propriété Vicence	119.040,00
---	------------

Central Parc	659.485,00
------------------------	------------

La moitié en nue propriété de la maison Roodt/Syre	400.000,00
--	------------

La moitié de la place Roodt/Syre	<u>114.400,00</u>
--	-------------------

Total	<u>1.458.000,00</u>
-----------------	---------------------

Apport de Monsieur Roland FRISING

La moitié en nue propriété de la maison Roodt/Syre	400.000,00
--	------------

La moitié de la place Roodt/Syre	114.400,00
--	------------

La maison à Perlé	<u>191.600,00</u>
-----------------------------	-------------------

Total	<u>706.000,00</u>
-----------------	-------------------

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 18.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale, nomment gérant de la société: Monsieur Roland FRISING, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
Le siège de la société est fixé au L-6914 Roodt-Sur-Syre, 44, rue d'Olingen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Rischard, D. Rischard, R. Frising, N. Frising, L. Frising, Kessler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15817. Reçu seize mille six cent vingt euros 3.324.000,- à 0,5% = 16.620,-

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009012759/219/256.

(090011721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Relations Internationales et Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 71.405.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 décembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

Relations internationales et Commerce Sàrl, avec siège social à 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, siège dénoncé en date du 17 avril 2003

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme - Pour copie conforme

Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009013291/278/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Rail America Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.674.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale de la société RAIL AMERICA LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, reçue par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 30 décembre 2008, enregistrée à Echternach le 31 décembre 2008, Relation: ECH/2008/1805, que:

- 1) la clôture de la liquidation de la société a été prononcée,
- 2) les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Echternach, le 14 janvier 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009013293/201/17.

(090011635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

BNP Paribas Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.754.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 novembre 2008

Après délibération et suite à la démission de Monsieur Dominique HOENN remise en date du 22 octobre 2008 et prenant effet le 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Jean CLAMON, résidant 7, Allée des Châtaigniers, F-92500 RUEIL MALMAISON, en tant qu'administrateur de BNP PARIBAS Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de BNP PARIBAS Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Daniel POSTAL / Eric MARTIN

Responsable des Affaires Juridiques / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009013042/9/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Caswell S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 49.650,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.426.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises

lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2008

1. La liquidation de la société CASWELL S.à r.l. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Extract of the resolutions taken

at the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg on December 15th, 2008

1. The closure of the liquidation is approved;
2. All legal documents of the company will be kept during the legal period of five years at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, December 15th, 2008.

For true copy

FIN-CONTROLE S.A.

The Liquidator

Signatures

Référence de publication: 2009013301/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03521. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Anderman S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 90-92, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg E 891.

—
DISSOLUTION

Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2008

Les soussignés:

1. ANDEREGG Françoise, aide-soignante, demeurant à B-1970 Bruxelles, avenue Brueghel 7, boîte 34, propriétaire de 55 parts sociales,

2. WATTIEZ Anne-Marie, consultante, demeurant à B-1348 Ottignies, Cours du Bia Bouquet, 22, propriétaire de 45 parts sociales,

seules associées de la société civile immobilière «Anderman S.C.I.», avec siège social à L-4303 Esch/Alzette, rue des Remparts 90-92, constituée par acte sous seing privé en date du 26 mai 1998, enregistré à Esch/Alzette, le 29 mai 1998 Vol. 309, fol 96 Case 9, publié au Mémorial C N° 631 page 30258 du 04.09.1998.

se déclarant dûment convoquées et avoir eu connaissance de l'ordre du jour ci-après:

Dissolution de la société

Les comparantes précitées, seules associées de la société, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts, prononcent la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Les associées se désignent comme liquidateurs de la société.

Les liquidateurs déclarent avoir réglé tout le passif de la société moyennant reprise par les associées de l'intégralité de l'actif et du passif et avoir transféré tous les actifs au profit des associées.

Les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

Les comparants déclarent que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Pleine et entière décharge est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Fait et passé en double à Esch/Alzette, le 7 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009013296/7810/32.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Elfri-Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.449.

—
L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELFRI-INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 30 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 61 du 12 février 1991,

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire reçu par le même notaire SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 11 septembre 2000, publié au dudit Mémorial C, numéro 144 du 24 février 2001,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.449.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Hubert NIESSEN, commerçant, demeurant à B-4770 Amel, auf Eichenhardt, 241,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny, 45.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Démission du conseil d'administration;
2. Dissolution anticipée de la société;

3. Nomination d'un liquidateur;

4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des liquidateurs à un.

Est nommé liquidateur: Monsieur Erwin SCHRÖDER, Expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61.

Quatrième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.15 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 810,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: H. Niessen, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 30 octobre 2008, WIL/2008/972. - Reçu douze euros = 12,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 décembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009013254/2724/72.

(090011817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

MH Lux Constructions A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.826.

—
Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 12. Juni 2008

Es wurde, u.a., beschlossen,

- die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2014 zu verlängern, und zwar:

* Herr Herbert MEYER, Bauunternehmer, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Nieder-Emmels, 50, Verwaltungsratsmitglied, Delegierter und Präsident des Verwaltungsrates;

* Herr Patrick HEINEN, Bauunternehmer, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Ober-Emmels, 86, Verwaltungsratsmitglied;

* Herr Erwin MEYER, Bauunternehmer, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Nieder-Emmels, 50A, Verwaltungsratsmitglied.

* das Mandat des im Amt befindlichen Kommissars, Herrn Erwin SCHRÖDER, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61, nicht mehr zu verlängern.

* die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FN-Services S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61 zum neuen Kommissar zu ernennen. Das Mandat des neuen Kommissars endet mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 25. November 2008.

Für MH LUX CONSTRUCTIONS A.G., Aktiengesellschaft
FIDUNORD S.à r.l., 61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH
Unterschrift

Référence de publication: 2009013284/667/28.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090011633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Patron Dreieich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.700.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009013286/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Patron Dieter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.587.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009013288/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Kenmore Care Homes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.155.

—
Le Bilan au 31/07/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013422/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06776. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

—
Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour ROBECO INTEREST PLUS FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANQUE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009013424/1126/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00364. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Muzar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.862.

Comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etude Tabery & Wauthier

Signature

Référence de publication: 2009013420/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06392. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Glacier Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared, Glacier Luxembourg One S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' and Trade register under registration number B 101.087 (the "Sole Partner"),

here represented by Ms Nathalie Jastrow, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Glacier Luxembourg Two S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on the 18 May 2004, with a share capital of EUR 12,500.- having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' and Trade register under registration number B 101.086 (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to amend articles 12, 13 and 14 of the articles of association of the Company, as amended on 24 May 2004, (the "Articles") relating to the management of the Company.

The Sole Partner decides to amend the management structure of the Company through replacement of the board of management by individual managers who shall not form a board of management.

In this connection, the Sole Partner resolves to create two classes of managers (class A managers and class B managers).

The Sole Partner decides that the Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of two class B managers or by the sole signature of Mr David Haines.

The Sole Partner resolves that resolutions of the managers may be validly adopted by the majority of the class A managers and the majority of the class B managers. For transactions not exceeding EUR 1 million (one million euro), the approval given by a majority of class B managers is sufficient.

The Sole Partner further resolves to amend articles 18, 19 and 20 of the Articles of the Company in order to reflect the amendments to the management structure.

Second resolution

The Sole Partner resolves to proceed to a full amendment and restatement of the Company's Articles which shall read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which shall be

governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Glacier Luxembourg Two".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

Two classes of managers may be appointed by the general meeting of the shareholders: class A managers and class B managers. The general meeting resolving on the appointment of managers shall determine the number of managers of each class of managers and the class of managers such manager shall be allocated to. Any reference to "managers" in the present articles shall collectively refer to the class A managers and the class B managers.

The managers may be dismissed freely at any time without there having to exist a legitimate reason and without compensation.

The managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of at least two class B managers or by the sole signature of Mr David Haines.

Art. 13. In dealings with third parties, the management shall have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The managers may meet upon call of two managers of any class acting jointly at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. A special convocation will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the managers.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. Any manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The managers can deliberate or act validly only if

at least a majority of the managers within each class of managers is present or represented. The minutes of any meeting shall be signed by all the managers present or represented at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one single manager of any class.

Resolutions of the managers shall be validly adopted by a majority of class A managers and a majority of class B managers. For transactions not exceeding one million euro (EUR 1,000,000.-), only the majority of the class B managers is required.

The managers may pass resolutions in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, provided that such resolutions are approved and signed by a majority of class A managers and a majority of class B managers and, for transactions not exceeding one million euro (EUR 1,000,000.-), by the majority of the class B managers. The consent of all the managers is not required in order for such written resolutions to be validly adopted. Each manager may give its consent on separate documentation or on one single document.

Art. 14. The sole manager or the managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 19. Each year on the last day of December, the accounts are closed and an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities is prepared by the management. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members.

The management is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Third resolution

Further to the above resolutions, the Sole Partner designates the following classes of managers and appoints two additional class B managers:

- Class A managers:
 - * Mr William Price,
 - * Mr Stephen Peel,
 - * Mr Matthias Calice,
 - * Mr Colin Taylor,
 - * Mr Kenneth Lohsen,
 - * Mr Charles Pieper.
- Class B managers:
 - * Mr David Haines,

* Mr Georges Zimer, born on August, 7, 1963 in Esch/Alzette, Luxembourg, residing at 9, am Kundel, L- 5424 Gostingen, Luxembourg,

* Mr Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes das Neves, born on October 15, 1974 in Lisbon, Portugal, residing at 8, rue des Hêtres, L-8137 Bridel, Luxembourg.

The above-mentioned managers are appointed for an indefinite period of time.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendacht, den zwölften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen, Glacier Luxembourg One S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet nach Luxemburger Recht, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500, mit Gesellschaftssitz in 5D, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 101.087 (der „Alleinige Gesellschafter“),

hier vertreten durch Nathalie Jastrow, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die erschiene Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von Glacier Luxembourg Two S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Hellinckx vom 18. Mai 2004, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500, mit Gesellschaftssitz in 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 101.086 (die "Gesellschaft").

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 12, 13 und 14 der Gesellschaftssatzung, die zuletzt am 24. Mai 2004 abgeändert wurde, bezüglich der Geschäftsführung der Gesellschaft abzuändern.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die Geschäftsführung der Gesellschaft durch einzelne Geschäftsführer, die keinen Geschäftsführerrat bilden, zu ersetzen.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt zwei Klassen von Geschäftsführern zu schaffen, nämlich die Geschäftsführer der Klasse A und die Geschäftsführer der Klasse B.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, dass die Gesellschaft jederzeit durch gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern der Klasse B, oder durch die alleinige Unterschrift von Herrn David Harnes, verpflichtet wird.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, dass Beschlüsse der Geschäftsführer mit der einfachen Mehrheit der Geschäftsführer der Klasse A und der einfachen Mehrheit der Geschäftsführer der Klasse B gefasst werden. Für Transaktionen, die nicht über eine Million Euro hinausgehen (EUR 1.000.000), ist lediglich eine Mehrheit der Geschäftsführer der Klasse B erforderlich.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 18, 19 und 20 der Gesellschaftssatzung abzuändern um die Änderungen der Geschäftsführung widerzuspiegeln.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die gesamte Gesellschaftssatzung abzuändern, so dass diese nun wie folgt lautet:

„A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es besteht zwischen den jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und all denen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (société à responsabilité limitée), (die "Gesellschaft") der sie die nachstehende Satzung sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen zugrunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere

Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung " Glacier Luxembourg Two".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Agenturen sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter geändert werden, vorausgesetzt, dass die zustimmenden Gesellschafter Dreiviertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer für jeden Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen durch eine einzige Person gegenüber der Gesellschaft vertreten sein.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile unter Lebenden an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch Konkurs noch die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Weder Gläubiger noch Rechtsnachfolger können, für jeglichen Grund es auch sein mag, Siegel an den Vermögenswerten und Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer des Mandates.

Zwei Klassen von Geschäftsführern werden ernannt: die Geschäftsführer der Klasse A und die Geschäftsführer der Klasse B. Die Hauptversammlung, die die Geschäftsführer ernennt, bestimmt die Anzahl der Geschäftsführer jeder Klasse und welcher Klasse ein Geschäftsführer zugewiesen wird. Jeder Verweis auf „Geschäftsführer“ in der vorliegenden Satzung bezieht sich auf die Geschäftsführer der Klasse A und die Geschäftsführer der Klasse B.

Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt, ohne Angabe von Gründen und ohne Entschädigung aus ihren Funktionen entlassen werden.

Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten können unter authentischem oder privatschriftlichem Dokument an eine oder mehrere Personen ausgestellt werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift von mindestens zwei Geschäftsführern der Klasse B, oder durch die alleinige Unterschrift von Herrn David Haines, verpflichtet.

Art. 13. Dritten gegenüber hat die Geschäftsführung unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht zu Handlungen im Namen der Gesellschaft und zur Genehmigung von Geschäften und Handlungen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Die Geschäftsführer werden durch zwei Geschäftsführer gleich welcher Klasse, die gemeinsam handeln, an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Jeder Geschäftsführer erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen der Geschäftsführer, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in der Sitzung aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführern vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, dass jeder Teilnehmer an der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Geschäftsführer sind nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer jeder Klasse anwesend oder vertreten ist. Die Protokolle der Sitzungen werden von allen anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden von einem Geschäftsführer unterzeichnet.

Beschlüsse der Geschäftsführer werden mit der Mehrheit der Geschäftsführer der Klasse A und der Mehrheit der Geschäftsführer der Klasse B gefasst. Für Transaktionen, die nicht über eine Million Euro (EUR 1.000.000) hinausgehen, ist lediglich die Mehrheit der Geschäftsführer der Klasse B erforderlich.

Beschlüsse der Geschäftsführer können auch schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegte Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt dass solche Beschlüsse von der Mehrheit der Geschäftsführer der Klasse A und der Mehrheit der Geschäftsführer der Klasse B gefasst und unterzeichnet werden, und für Transaktionen, die nicht über eine Million Euro (EUR 1.000.000) hinausgehen, lediglich von der Mehrheit der Geschäftsführer der Klasse B. Die Zustimmung aller Geschäftsführer ist nicht erforderlich, um solche schriftlichen Beschlüsse wirksam zu fassen. Die Geschäftsführer können ihr Einverständnis auf separaten Dokumenten oder auf einem einzigen Dokument geben.

Art. 14. Der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführer haften aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder der Gesellschafter nicht persönlich. Sie sind nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 16. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung einer einfachen Mehrheit der Gesellschafter, sofern diese wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, angehören.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monat Januars jeden Jahres und endet am letzten Tag des Monats Dezember desselben Jahres.

Art. 19. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und ein Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind, wird von der Geschäftsführung erstellt. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 20. Fünf Prozent des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Die Geschäftsführung ist berechtigt, Abschlagsdividenden auszuschütten, insofern ausreichend Mittel zur Verteilung zur Verfügung stehen.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Das verbleibende Guthaben, der aus der Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihren bestehenden Anteil am Kapital aufgeteilt.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen.

Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend."

Dritter Beschluss

Im Anschluss an den vorherigen Beschlüsse bestimmt der Alleinige Gesellschafter die folgenden Klassen von Geschäftsführern und ernennt zwei weitere Geschäftsführer der Klasse B:

- Geschäftsführer der Klasse A:

- * Herr William Price,
- * Herr Stephen Peel,
- * Herr Matthias Calice,
- * Herr Colin Taylor,
- * Herr Kenneth Lohsen,
- * Herr Charles Pieper.

- Geschäftsführer der Klasse B:

- * Herr David Haines,
- * Herr Georges Zimer, geboren am 7. August 1963 in Esch/Alzette, Luxemburg, wohnhaft in 9, am Kundel, L-5424 Gostingen, Luxemburg,
- * Herr Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes das Neves, geboren am 15. Oktober 1974 in Lissabon, Portugal, wohnhaft in 8, rue des Hêtres, L-8137 Bridel, Luxemburg.

Die oben genannten Geschäftsführer sind für unbegrenzte Zeit ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, deren Name, Vorname, Zivilstand und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, hat diese mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: N. JASTROW, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45995. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009012802/211/333.

(090012289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 650.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.666.

—
Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, en date du 31 décembre 2008

En date du 31 décembre 2008, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signataire autorisée.

Référence de publication: 2009013428/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Kepler P.O.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.046.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 décembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

M. Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour la société

FBK

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009013426/510/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Setas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.499.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, BP 1233, L-1012 LUXEMBOURG;

* Madame Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

SETAS S.A.

C. BITTERLICH / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009013425/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Kukaï, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 20.197.

International Shoe Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 26.737.

Sambrina Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.643.

CLÔTURES DE LIQUIDATION

Liquidation

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société KUKAÏ S.A., avec siège social à L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Mademoiselle Emilie HUGUE
Le liquidateur

Liquidation

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société INTERNATIONAL SHOE CORPORATION SA, dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été dénoncé en date du 7 mai 1992.

Pour extrait conforme
Mademoiselle Emilie HUGUE
Le liquidateur

Liquidation

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société SAMBRINA CONSULTING SA, dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 4 mars 2004.

Pour extrait conforme
Mademoiselle Emilie HUGUE
Le liquidateur

Référence de publication: 2009013316/8458/45.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07619. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07620. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07621. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

(090012298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

(090012304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

C.G. Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.188.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social le 30 décembre 2008

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.G. Consulting
Signature

Référence de publication: 2009013431/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

ESC, European Sport Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 69.432.

—
L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „EUROPEAN SPORT COMMUNICATION S.A." avec siège social à L-9461 Grauenstein, 1-A, route de Vianden;

inscrite au registre des firmes sous la section B No 69.432;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 avril 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 23506;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 mars 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 24256.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Bernard OCCELLI, administrateur de société, demeurant professionnellement à Weiswampach;

qui désigne comme secrétaire M. Jean-Louis ROISEUX, administrateur de société, demeurant professionnellement à Weiswampach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Christine VENNEMAN, administrateur de société, demeurant professionnellement à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société en «EUROPEAN SPORT COMMUNICATION S.A., en abréviation ESC».

2) Modification afférente de l'article 1^{er} de la société.

3) Transfert du siège social de la société de Grauenstein à L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

4) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'objet social de la société.

6) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «EUROPEAN SPORT COMMUNICATION S.A., en abréviation ESC».

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution l'article 1^{er} des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN SPORT COMMUNICATION S.A., en abréviation ESC.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Grauenstein à L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

Quatrième résolution

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Weiswampach.»

Cinquième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'organisation de manifestations touchant le sport automobile, y compris la promotion et l'organisation d'événements sportifs et la gestion des droits d'image liés, toutes opérations de conduite normale ou sportive de tout véhicule à moteur, la préparation et la location de véhicules en vue de la participation à ou de l'organisation d'événements sportifs, le management de personnes, sportifs, pilotes ou autres, ainsi que leur droit à l'image par publicité,

marketing, promotion, etc. ainsi que la prestation de toutes activités relatives à la conception, l'organisation et la vente de voyages ou de séjours, sportifs, culturels, touristiques, de détente ou d'affaires et de tous services y attachés. De manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de l'assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ocelli, Roiseux, Venneman, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15907. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 7 janvier 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009012803/209/79.

(090012332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Gastrophilplus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8018 Strassen, 1, rue des Thermes.

R.C.S. Luxembourg B 144.194.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze janvier.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pascal SANTINI, restaurateur, né à Luxembourg le 13 avril 1974, demeurant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch;

2.- Madame Mangala LENNERS, aide-éducatrice, née à Mumbai (Inde) le 17 septembre 1981, épouse de Monsieur Pascal SANTINI, demeurant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "GASTROPHILPLUS S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Pascal SANTINI, restaurateur, né à Luxembourg le 13 avril 1974, demeurant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch, cinquante parts sociales,	50
2.- par Madame Mangala LENNERS, aide-éducatrice, née à Mumbai (Inde) le 17 septembre 1981, épouse de Monsieur Pascal SANTINI, demeurant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

- Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.
A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.
- Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition des associés.
- Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
- Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.
Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.
- Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8018 Strassen, 1, rue des Thermes.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Pascal SANTINI, préqualifié.
- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Madame Mangala LENNERS, préqualifiée.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.
Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.
Signé: Pascal SANTINI, Mangala LENNERS, Tom METZLER.
Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2008/1643. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)
Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 janvier 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009012763/222/83.

(090012038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Silversea Cruise S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.054.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 28 novembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008, LAC/2008/48531, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009013294/211/22.

(090011607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Walulux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 25.251.

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "WALULUX S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 25.251, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 62 du 14 mars 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 70.000 (soixante-dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à raison de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille Euros) par remboursement aux actionnaires au prorata des actions détenues.

2. Adaptation de l'article trois des statuts afin de les mettre en concordance avec la résolution qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.736.000,- (un million sept cent trente-six mille Euros) à EUR 136.000,- (cent trente-six mille Euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 136.000,- (cent trente-six mille Euros), représenté par 70.000 (soixante-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. VAN KEYMEULEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48573. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009012801/211/55.

(090012271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Whitebox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 255, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 70.952.

Unfimer S.A., Union Financière Mercantile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.472.

—
CLÔTURES DE LIQUIDATION

Liquidation

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société WHITEBOX SA, avec siège social à L-2441 Luxembourg, 255, rue de Rollingergrund, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Mademoiselle Emilie HUGUE

Le liquidateur

Liquidation

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société UNFIMER SA, UNION FINANCIERE MERCANTILE SA, dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 4 mars 2004.

Pour extrait conforme
Mademoiselle Emilie HUGUE
Le liquidateur

Référence de publication: 2009013313/8458/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07622. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07623. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

(090012294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Amalthea S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.830.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg le 31 décembre 2008*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société SGG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 412F, ROUTE D'ESCH, L-1030 LUXEMBOURG, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.906.

Troisième résolution

Les avoirs restants, capital et comptes courants actionnaires de la Société seront remis aux actionnaires, après déduction des frais à la charge de la Société survenant après sa liquidation en proportion de leurs participations dans le capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009013346/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

France Property Holdco II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.049.

—
Excerpt of the resolutions taken by the Sole Partner dated September 24, 2008

On September 24, 2008, the Sole Partner resolved to take the following resolution:

- The Sole Partner resolved to postpone the end of the first financial year of the Company from 31 December 2007 to 31 December 2008.

In Luxembourg, on January 12, 2009.

Signature
A Proxyholder

Extrait des résolutions prises par l'Associée unique de la Société en date du 24 septembre 2008

En date du 24 septembre 2008, l'Associée unique de la Société a pris la résolution suivante:

- L'Associée unique a décidé de reporter la fin de la première année sociale de la Société du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009013226/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06221. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Unibanco - União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 46.703.

—
EXTRAIT

I. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Unibanco - União De Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A. tenue le 16 juillet 2008,

I. nomme Monsieur Paulo Meirelles De Oliveira Santos, avec adresse professionnelle au Avenida Eusébio Matoso, 891, São Paulo, SP, Brésil, Monsieur Marco Antonio Tadeu Navarro avec adresse professionnelle au Avenida Eusébio Matoso, 891, São Paulo, SP, Brésil et Monsieur Alvaro Quintas Melero, avec adresse professionnelle au Whitehall House, 3rd Floor, North Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands comme administrateurs de la société Unibanco - União De Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A. et fixe la fin de leur mandat à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009;

II. confirme que le Conseil d'Administration de la société Unibanco - União De Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A. se compose désormais des personnes suivantes:

1. Celso Scaramuzza, Chairman, avec adresse professionnelle au Avenida Eusébio Matoso, 891, São Paulo, SP, Brésil;
2. Daniel Luiz Gleizer, avec adresse professionnelle au Avenida Eusébio Matoso, 891, São Paulo, SP, Brésil;
3. Plinio Cardoso da Costa Patrão, avec adresse professionnelle au Avenida Eusébio Matoso, 891, São Paulo, SP, Brésil;
4. Ana Ferreira Mendes, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
5. William McDougall Bethlem, avec adresse professionnelle au 65 East 55th Street, 29th floor, New York, Etats-Unis d'Amérique;
6. Paulo Meirelles De Oliveira Santos, avec adresse professionnelle au Avenida Eusébio Matoso, 891, São Paulo, SP, Brésil;
7. Marco Antonio Tadeu Navarro avec adresse professionnelle au Avenida Eusébio Matoso, 891, São Paulo, SP, Brésil;
8. Alvaro Quintas Melero, avec adresse professionnelle au Whitehall House, 3rd Floor, North Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unibanco - União De Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2009013128/267/34.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03446. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Real Estate Investor Fund 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.258.

L'an deux mille huit.

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 2 S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B113258, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 667 du 31 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 829 du 26 avril 2006;
- en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 896 du 8 mai 2006,

et dont le projet de fusion du 29 octobre 2008 avec la société anonyme AEDES INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B99178, a été publié au Mémorial C numéro 2797 du 20 novembre 2008,

La société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 2 S.à r.l. a un capital social de deux millions cinq cent mille euro (2.500.000,- EUR), divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) par part sociale, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence COUSIN-CASIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Approbation de la fusion avec la société anonyme AEDES INTERNATIONAL S.A. tel que le projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 2797 du 20 novembre 2008.

2.- Décharge à accorder aux organes de la société.

3.- Désignation du lieu où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que tous les associés représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet de fusion établi le 29 octobre 2008 par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, le 20 novembre 2008, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Etablissement, conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales - actions.

c) Etablissement, conformément à l'article 266 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, d'un rapport par un expert indépendant à savoir HRT REVISION S.à r.l., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, désigné

par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg suivant requête du conseil d'administration de la société absorbante prise en sa réunion du 29 octobre 2008, à établir un rapport pour les sociétés qui fusionnent.

d) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve la fusion entre les sociétés REAL ESTATE INVESTOR FUND 2 S.à r.l., société absorbée d'une part, et AEDES INTERNATIONAL S.A., société absorbante d'autre part, et de la ratifier intégralement conformément au projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2797 du 20 novembre 2008, et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1er octobre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer tous les actifs et passifs, sans exception ni réserve de la société absorbée REAL ESTATE INVESTOR FUND 2 S.à r.l., à la société AEDES INTERNATIONAL S.A., précitée, avec effet au 1er octobre 2008.

Les parts sociales à émettre en rémunération de l'apport de l'universalité des actifs et des passifs de la présente société à AEDES INTERNATIONAL S.A. seront attribuées directement aux actionnaires de la société REAL ESTATE INVESTOR FUND 2 S.à r.l., au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la société REAL ESTATE INVESTOR FUND 2 S.à r.l. est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante, la société AEDES INTERNATIONAL S.A..

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire de ce jour les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la société en relation avec la présente fusion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: ROSSI - COUSIN-CASIER - FERNANDES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/48. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009012784/231/107.

(090011853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Patron Ewald Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.591.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009013290/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

European Energy Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.752.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale

Ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 1^{er} décembre 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs:

- Lord Peter Fraser of Carmyllie, demeurant à Slade House, Carmyllie, Arbroath, Scotland;
- Michael J. Azancot, demeurant au 41, Lynch Road, Farnham, Surrey, United Kingdom;
- Christian B. Cleret, demeurant au 4, rue Bémont, 1204 Geneva, Switzerland;
- John F.P. Lush, demeurant au Château Barillet, 1242 Satigny, Switzerland;
- Eric M. Vonderscher, demeurant au 24 bis, rue de Bearn, 92210 St Cloud, France;

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

L'Assemblée a décidé de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes la société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

L'Assemblée a décidé de transférer, avec effet immédiat, le Siège Social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour EUROPEAN ENERGY ASSETS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009012117/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.
